




Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230414-2023_089_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Remplacement du pont arrière de la balayeuse / Entreprise EURO MAINTENANCE / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC – CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le pont arrière de la balayeuse ;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été demandé à l'entreprise EURO MAINTENANCE et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise EURO MAINTENANCE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 11 794.10 € HT, soit 14 152.92 € TTC ;

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EURO MAINTENANCE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 11 794.10 € HT, soit 14 152.92 € TTC, concernant le remplacement du pont arrière de la balayeuse ;

✚ **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 14 avril 2023

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 17 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 17 avril 2023.